



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 190/2022  
SÉANCE N° 12 DU 14 NOVEMBRE 2022

### **VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS RÉFORMÉS**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 8 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12 et jusqu'à 17 h 53), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 01), Éric Paris, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 52), Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 23), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 07), Christine Dubois (à partir de 17 h 36), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12 et jusqu'à 19 h 31), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 03), Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14 et jusqu'à 19 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Julien Brocaïl, Antoine Caplan (à partir de 17 h 41 et jusqu'à 19 h 15) et David Cardoso (jusqu'à 19 h 53), membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 53), Bruno Bertier a donné pouvoir à Christine Dubois (à partir de 19 h 31), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 03), Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (à partir de 19 h 20), Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Flécharde.

Liste des délibérations affichée le : 18 novembre 2022.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

**VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS RÉFORMÉS**

Rapporteur : François Berrou

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération souhaite vendre du matériel et des véhicules réformés,

Qu'il sera procédé à une vente aux enchères sur le site Agora Store,

Après avis favorable de la commission ressources,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire autorise le président à procéder à la vente aux enchères des biens réformés par le biais du site Agora Store, au-delà de 10 000 €. Les biens à vendre sont les suivants :

- un train touristique composé d'une locomotive PIL AKVAL (immatriculée 6975RV53) et de 3 wagons (immatriculés 6976RV53 – 6977RV53 – 6978RV53),
- une hydrocreuse (immatriculée 3907 TF 53),
- un utilitaire Peugeot Partner (immatriculé 368 SE 53),
- une benne à ordures ménagère (immatriculé BB-042-VP),
- une benne à ordures ménagère (immatriculé DH-609-QH),
- une benne à ordures ménagère (immatriculé DL-132-JL),
- une benne à ordures ménagère (immatriculé DL-194-JL),
- une benne à ordures ménagère (immatriculé DL-264-JL),
- un utilitaire Peugeot Expert (immatriculé DM-475-AB),
- un fourgon Renault Master (immatriculé 1635 SV 53),
- un utilitaire fourgon Iveco – Daily (immatriculé 678 SV 53),
- un utilitaire fourgon Renault – Trafic (immatriculé 9186 SY 53),
- une remorque forestière (immatriculé DV-012-BR),
- une grue forestière,
- un utilitaire Renault Kangoo (immatriculé DY-749-AR).

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221114-S12-BC-190-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Mise en ligne : le 18 novembre 2022